

**ARRETE PORTANT FIN DE FONCTION DU REGISSEUR PRINCIPAL
DE LA REGIE MIXTE DE RECETTES ET D'AVANCES DU CCSTI
(ARCHE DES METIERS - ECOLE DU VENT - PLANETE MARS)**

ARRETE N° 22/2023

Le Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 171/2021 portant institution de la régie mixte de recettes et d'avances pour le CCSTI ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté n° 340/2022 portant nomination de Mme Eloïse BOURJADE en tant que régisseur titulaire de la régie mixte de recettes et d'avances du CCSTI ;

Décide :

Article 1^{er} - A compter du 07/02/2023, il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Mme Eloïse BOURJADE de la régie mixte de recettes et d'avances du CCSTI.

Article 2 - En l'absence de Mme Eloïse BOURJADE, en arrêt maladie, M. Thomas MUNCH, mandataire suppléant, a remis les registres, la comptabilité de la régie, les sommes et les formules de valeurs inactives y afférent le 07/02/2023.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier communautaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Cheylard, le 07/02/2023

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux

